

L'action des nouveaux mouvements sociaux économiques
et le potentiel régulateur de la certification
dans le domaine forestier

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 08-2002

Par Corinne Gendron, Marie-France Turcotte,
Marc-André Lafrance et Julie Maurais

**L'action des nouveaux mouvements sociaux économiques
et le potentiel régulateur de la certification
dans le domaine forestier**

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 08-2002

Par Corinne Gendron*, Marie-France Turcotte,
Marc-André Lafrance*** et Julie Maurais******

***Corinne Gendron** est professeure au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Elle est également titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

****Marie-France Turcotte** est professeure au Département de Stratégies des affaires de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Elle est également chercheuse principale à la de responsabilité sociale et de développement durable.

*****Marc-André Lafrance** est candidat à la Maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM. Il est également étudiant-chercheur à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

******Julie Maurais** est candidate à la Maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM. Elle est également étudiante-chercheuse à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Nous tenons à remercier le programme Initiative de la nouvelle économie du CRSH grâce auquel nous avons pu financer les recherches faisant l'objet du présent cahier de recherche. Ce cahier a servi de base à un mémoire déposé au XXIIe Congrès forestier mondial, Québec 2003.

Table des matières

Résumé	3
Introduction	5
Certifications et labels dans le domaine forestier	6
CSA	7
ISO 14001-14 004 – 14 061	8
CAN/CSA-Z809	10
SFI	12
FSC	13
Vers un aménagement forestier durable ?	16
Bibliographie	20

Résumé

Les forêts sont au cœur des grands débats qui traversent actuellement nos sociétés : d'intérêt commun au chapitre écologique, elles font aussi l'objet de visées et d'usages particuliers et exclusifs par les acteurs sociaux. Au cours des dernières années, on a pu observer que l'action des nouveaux mouvements sociaux économiques est venue transformer la dynamique régulatoire de plusieurs industries, notamment la foresterie. Selon Guéneau : « Sous l'impulsion des organisations non gouvernementales, la certification est progressivement devenue l'instrument principal des politiques forestières internationales » (Guéneau, 2001, p. 12). Dans ce texte, nous souhaitons éclaircir les prétentions, les enjeux et les défis des mécanismes de régulation dits privés, afin de mieux cerner leur potentiel dans le cadre d'une réarticulation des pôles de régulation et d'une stratégie de gouvernance visant le développement durable. Il existe aujourd'hui plus de cinquante labels et certifications applicables aux produits forestiers. Même si un inventaire complet et exhaustif sera incontournable à terme, nous nous sommes contentés ici d'étudier quatre normes applicables au domaine forestier, ce qui nous permet d'illustrer le potentiel des normes les unes par rapport aux autres, et plus généralement les enjeux et les limites du mécanisme de la certification. Selon la Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, c'est désormais plus de 124 millions d'hectares qui seraient certifiés, tout spécialement en raison de l'utilisation de plus en plus généralisée d'ISO 14 001 qui touche pas moins de 107 millions d'hectares en 2002. Mais les certifications dans le domaine de la foresterie ne sont pas interchangeables et on ne saurait les considérer sur un même pied d'égalité lorsqu'il s'agit d'établir la contribution de chacune à un aménagement forestier durable. À notre point de vue, il est urgent de clarifier le potentiel et les limites de chacune des normes de manière à pouvoir les classer en fonction de leur contribution à des politiques de développement durable.

Introduction

Les forêts sont au cœur des grands débats qui traversent actuellement nos sociétés. L'ouverture des marchés et l'émergence d'un espace économique mondial ont bouleversé le système de régulation en place depuis la seconde guerre mondiale. Alors que s'érige, non sans difficultés, un important dispositif de gouvernance économique fortement marqué par la géopolitique internationale, les États semblent assujettir leurs décisions à une rationalité économique en marge des revendications populaires. Simultanément, des défis écologiques globaux nécessitant des coordinations inédites se font jour. Ainsi s'imbriquent, à l'échelle internationale, les impératifs écologiques et les rationalités économiques à travers lesquelles s'affirment les rapports de force.

Les forêts sont au cœur des dilemmes suscités par cette imbrication : d'intérêt commun au chapitre écologique, elles font aussi l'objet de visées, et d'usages particuliers et exclusifs par les acteurs sociaux. Sans aucun doute, l'état des forêts inquiète : le couvert forestier ne cesse de s'amenuiser, et à un rythme alarmant dans plusieurs endroits. Mais les mesures de protection tardent à être implantées. Les explications de ce retard sont nombreuses et complexes, et font intervenir tout à la fois l'incapacité régulateur des États, les conditions de vie des populations, et les rapports de force qui conditionnent la priorisation des usages.

Mais s'attarder uniquement à la question du déficit régulateur des États nations dans un contexte où l'enjeu nécessite une coordination internationale inédite est réducteur, car le contexte actuel traduit une véritable réarticulation des pôles de régulation reposant notamment sur l'utilisation de moyens économiques par les acteurs sociaux porteurs de revendications à l'égard des acteurs économiques traditionnels. Ceux que nous appelons les Nouveaux mouvements sociaux économiques sont porteurs de valeurs et de normes à l'instar de tout mouvement social, mais ils utilisent des moyens de pression typiquement économiques. Bref, ils politisent l'économie, ils la modèlent en véhicule de transformation sociale. Ainsi, les processus de certification et l'apposition d'étiquettes ou de labels utilisés par les mouvements sociaux sont des dispositifs qui s'appuient sur la dynamique de marché pour changer le comportement des entreprises.

Au cours des dernières années, on a pu observer que l'action des nouveaux mouvements sociaux économiques est venue transformer la dynamique régulateur de plusieurs industries, notamment la foresterie. Selon Guéneau : « Sous l'impulsion des organisations non gouvernementales, la certification est progressivement devenue l'instrument principal des politiques forestières internationales » (Guéneau, 2001, p. 12). Dans ce mémoire, nous souhaitons éclaircir les prétentions, les enjeux et les défis des mécanismes de régulation dits privés, afin de mieux cerner leur potentiel dans le cadre d'une réarticulation des pôles de régulation et d'une stratégie de gouvernance visant le développement durable.

Certifications et labels dans le domaine forestier

Depuis les années 1990, la certification et les labels ont connu un essor sans précédent; il existe aujourd'hui plus d'une vingtaine labels et certifications applicables aux produits forestiers (Bass et al., 2001). Comme l'explique Guéneau :

La certification volontaire de la gestion forestière durable consiste en la délivrance, par un organisme indépendant, d'un certificat garantissant le respect d'un certain nombre de critères de gestion des ressources naturelles d'où sont issus les produits commercialisés. Ces derniers peuvent ensuite être identifiés par les consommateurs grâce à un étiquetage spécifique, donnant une visibilité à la certification. Cet instrument repose donc sur l'information. Il consiste à donner aux consommateurs un élément de comparaison des produits en plus du prix, de la performance et d'autres caractéristiques, tout en procurant aux fabricants de produits certifiés un avantage réel par rapport à leurs concurrents.

L'intérêt pour les produits forestiers certifiés est récent, mais va croissant sur le marché. L'idée de la «certification du bois » remonte à la fin des années 1980, après que des groupes écologistes comme les Amis de la terre, le Fonds mondial pour la nature et Greenpeace aient exercé des pressions auprès de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour qu'elle prévienne le déboisement des forêts pluviales en adoptant un mécanisme d'étiquetage international du bois tropical. L'OIBT a été quelque peu lente à réagir et le Fonds mondial pour la nature et d'autres groupes écologistes et quelques entreprises ont créé le Forest Stewardship Council (FSC) en 1993. Le mandat du groupe a alors été élargi de façon à inclure les bois de tous

les types de forêts (tropicale, tempérée et boréale). À l'échelle planétaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime aujourd'hui que près de 100 millions d'hectares de terrains forestiers sont certifiés¹, le plus souvent dans les pays développés, et qu'une vingtaine de certifications sont actuellement disponibles ou en voie d'être implantés à travers le monde.

Même s'il sera incontournable à terme, l'inventaire et l'examen de la totalité des normes applicables à la forêt est un exercice qui dépasse largement le cadre de ce mémoire; c'est pourquoi nous avons choisi de nous attarder à quatre certifications appliquées au Canada, ce qui nous permet d'illustrer le potentiel des normes les unes par rapport aux autres, et plus généralement les enjeux et les limites du mécanisme de la certification. Selon la Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, c'est désormais plus de 126 millions d'hectares qui sont certifiés, tout spécialement par la norme générique ISO14001 qui touche pas moins de 107 millions d'hectares en 2002 sur une superficie totale de 418 millions d'hectares de forêts (Les forêts du Canada, 2002). Ainsi environ 30% du territoire forestier canadien est certifié selon l'une ou l'autre des quatre certifications.

Tableau I : État de la certification au Canada

Normes	Nombre d'entreprises certifiées	Surfaces forestières certifiées (hectares)
ISO 14001	35	107 785 000
CSA	5	8 820 000
SFI	8	8 350 000
FSC	10	973 856

Source : Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, Canadian Forest Management Certification Status Report, <http://www.sfms.com/pdfs/statusreport.pdf>, 1^{er} juin 2002

¹ FAO. Rapport sur l'état des forêts mondiales, 2001.

La certification prend de l'ampleur au Canada et il est essentiel d'évaluer les enjeux de ce nouveau mode de régulation. Pour ce faire, un approfondissement du contenu des quatre normes utilisées au Canada nous permettra, dans un premier temps, de regarder le contenu de ces certifications afin de définir, dans un second temps, le potentiel de la certification en tant qu'outil régulateur.

ISO 14001-14 004 – 14 061

L'*International Standard Organisation* (ISO) fut créée à la suite d'une réunion tenue à Londres en 1946. Les délégués de 25 pays décidèrent de créer une nouvelle organisation internationale dont l'objet serait de faciliter la coordination et l'unification internationales des normes industrielles en vue de favoriser le commerce international. La nouvelle organisation, l'ISO, entra officiellement en fonction le 23 février 1947. Elle compte maintenant plus de 140 pays membres. Au cours des années, différentes normes à caractère technique furent développées pour aboutir à plus d'une dizaine de milliers de normes. Mais l'ISO s'est surtout fait connaître du grand public par l'élaboration d'une deuxième génération de normes : les normes de gestion. Lancées au courant des années 1980, les normes de gestion de la qualité ISO 9000 sont devenues une référence en matière de production et la certification 9 001 est désormais un élément clef de la relation client-fournisseur. C'est suite à cet immense succès et en réponse à la prolifération des mesures de protection environnementale nationales et régionales que l'ISO a réfléchi à la pertinence d'élaborer une norme en gestion environnementale. Suite à la recommandation du *Strategic Advisory Group on the Environment* (SAGE), le système de certification ISO 14001 a été élaboré en un temps record et lors de sa publication officielle, en 1996, plusieurs entreprises étaient déjà certifiées.

De façon générale, les normes ISO sont développées à partir de trois critères principaux : le consensus, l'applicabilité et le volontariat. Il est entendu que les normes doivent rejoindre le plus grand nombre d'acteurs concernés, être applicables à plusieurs secteurs économiques et l'adhésion doit se faire sur une base volontaire. À l'instar de la série 9000, ISO 14001 ne

détermine aucun niveau de performance environnementale. Il est indispensable toutefois que les entreprises s'engagent à se conformer aux lois et règlements relatifs à l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration continue, le système de management environnemental fournissant le cadre d'action approprié. Tous les organismes certifiés selon les normes ISO 14001 doivent être régulièrement audités afin de s'assurer que leur système continue de répondre aux exigences de la norme. Dans la mesure où 14001 prescrit des normes de gestion, applicables à l'organisation, c'est cette dernière qui reçoit la certification et non le produit comme tel. Par ailleurs, la norme peut être appliquée à toute organisation, qu'elle soit petite ou grande, privée ou publique, quelque soit son secteur d'activité.

L'organisation internationale de normalisation a développé un rapport technique spécial pour faciliter la mise en œuvre de la norme ISO 14001 dans le secteur de la foresterie vu l'intérêt soutenu de la part des entreprises forestières pour cette certification. En effet, les compagnies forestières étaient portées à appliquer la norme ISO 14001, car elle catalyse et facilite l'implantation d'un système de gestion environnementale. De plus, les dirigeants étaient familiers avec l'approche de l'Organisation internationale de normalisation et particulièrement confortable à utiliser ce type de certification. Un groupe technique a donc été formé pour répondre à la demande des entrepreneurs et gouvernements, ainsi un guide (ISO 14061) avec de multiples possibilités de critères de gestion forestière durable fut produit pour faciliter la définition de standards par les producteurs forestiers sous la norme ISO 14001. (Bass 2001). L'application de la norme ISO 14001 à la foresterie a débuté à la fin des années 1990 une fois que l'organisme ait mis en place le guide ISO 14061.

Le caractère générique de la norme 14001 peut expliquer l'ampleur de son application tant au Canada qu'à travers le monde. Mais il faut aussi reconnaître qu'ISO 14001 est la norme la moins exigeante dans le domaine de la foresterie. C'est l'entreprise qui établit ses indicateurs et ses critères en matière de gestion durable des forêts, pour procéder ensuite à la mise en place d'un système de gestion qui lui permettra d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés. C'est aussi la seule norme générique utilisée par le secteur forestier qui dispose de plusieurs autres normes qui

lui sont spécifiques. Il faut noter par ailleurs que la certification 14001 est souvent un premier pas vers une certification plus exigeante. Si bien qu'au Canada, à l'heure actuelle, ISO 14001 devance tous les autres systèmes de certification: en 2002, selon le rapport sur l'état de la certification au Canada, 107 785 000 hectares de forêt étaient certifiés ISO; déjà 35 entreprises du secteur y ont déjà adhéré.

CAN/CSA-Z809

L'Association Canadienne de Normalisation (CSA) est un organisme sans but lucratif constitué de membres dont les activités visent à répondre aux besoins du milieu des affaires, de l'industrie, du gouvernement et des consommateurs du Canada. Constituée en 1919, la CSA a élaboré plus de 2000 normes pour différents secteurs industriels. Elle est accréditée par le conseil canadien des normes (CNN) depuis 1973 et s'intéresse aux questions environnementales depuis maintenant une décennie. Le Canada l'un des plus grand exportateur de bois au monde et son secteur forestier prend une place déterminante dans l'économie du pays. Il a donc particulièrement avantage à conserver une bonne image corporative. Or la mauvaise réputation du secteur forestier a inquiété les entreprises forestières canadiennes au tournant des années 1990 puisqu'elle craignait un boycott de leurs produits sur le marché mondial comme ce fut le cas pour le bois tropical (Clancy et Sandberg, 1997). Étant dépendante de la demande internationale, l'industrie a fait pression sur le gouvernement pour que celui-ci les supporte dans leur initiative pour éviter d'être victime d'une demande en chute libre qui aurait des répercussions économiques graves. C'est ainsi que l'entreprise privée, appuyée par le gouvernement canadien, proposa la certification forestière comme moyen privilégié pour contrer la perception négative de l'opinion publique par rapport aux activités forestières (Clancy et Sandberg, 1997). Le gouvernement a donc alloué un mandat à l'Association Canadienne des Normes pour qu'elle développe une certification pour le secteur forestier. En 1996, approuvé comme norme nationale du Canada par le Conseil canadien des normes (CCN), la certification forestière développée par la CSA entra en fonction, la CAN/CSA Z809.

Son objectif est de viser continuellement l'aménagement forestier durable et d'assurer un approvisionnement continu des produits de la forêt ainsi que l'acceptation des pratiques canadienne en foresterie au palier national et international (Coalition canadienne des normes en foresterie, 2003). La CAN/CSA Z809 est composée de 6 principaux critères qui sont précisés en 22 sous-critères. Dans les faits, cette norme est basée sur les critères d'aménagement forestier durable adoptés par le Conseil Canadien des ministres des forêts (CCMF). Ces critères prennent en compte plusieurs aspects importants en matière d'aménagement forestier durable, notamment la conservation de la diversité biologique, le respect des cycles écologiques, le maintien de la productivité de l'écosystème forestier, la conservation des sols et des cours d'eau, le respect des droits civils et des autochtones. Les critères adoptés par le Conseil Canadien des Ministres des Forêts sont conformes à la majorité des normes mondiales en matière de gestion durable des forêts.

Tout comme ISO 14001, la norme CAN/CSA-Z809 est une norme de gestion environnementale ce qui implique que l'entreprise fixe elle-même les objectifs environnementaux à atteindre. Les critères sont choisis parmi ceux proposés par le Conseil Canadien des Ministres de Forêts. La CAN/CSA-Z809 exige une participation du public dans la phase de détermination des critères de gestion durable. Cependant, le public n'est pas impliqué dans la seconde phase, c'est-à-dire pendant l'implantation du système.

La vérification initiale en vue de la certification est faite par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes qui doit être agréé par l'Association canadienne de vérification environnementale. Cette vérification est suivie de vérifications périodiques qui comprennent une vérification des livres accompagnées de vérifications ponctuelles sur le terrain.

L'utilisation de la norme CAN/CSAZ-809 reflète le désir de quelques compagnies forestières d'adopter des règles plus strictes en aménagement forestier durable puisque ces entreprises, maintenant certifiées CSA, étaient préalablement certifiées ISO 14001, une norme moins exigeante. Jusqu'à présent, selon le rapport sur l'état de la certification au Canada, 5 compagnies

forestières canadiennes sont certifiées CSA, ce qui représente une exploitation de 8 820 000 hectares de forêts. (Coalition canadienne des normes en foresterie, 2002).

SFI

En octobre 1994, la *American Forest & Paper Association* (AF&PA) a lancé le programme Sustainable Forestry Initiative® (SFI). Il s'agit d'un ensemble de principes, d'objectifs et de mesures de performance environnementale qui intègre la croissance et la récolte des arbres à la protection de la faune, de la flore, du sol et de la qualité de l'eau ainsi qu'à d'autres principes de conservation. La participation au programme SFI est devenue une condition pour être membre de l'*American Forest & Paper Association* si bien que depuis 1994, 17 membres ont dû quitter l'organisation pour ne pas avoir mis en œuvre le programme SFI.

Le contenu de la norme SFI a été développé par des forestiers, des conservateurs de la faune, des scientifiques, des propriétaires de forêts et d'autres parties prenantes intéressées par le concept de développement durable et son application au secteur forestier. Les objectifs et les mesures de performances développés dans le cadre du programme SFI font la promotion de différentes pratiques :

- Pratique de l'aménagement forestier durable.
- Assurance de la continuité de la production forestière à long terme.
- Protection de la qualité de l'eau.
- Amélioration des habitats de la faune et protection de la biodiversité.
- Protection de sites spéciaux.
- Amélioration continue dans l'utilisation du bois.
- Amélioration continue des pratiques d'aménagement forestier durable.

À chaque objectif sont associées des mesures spécifiques de performance et les organisations doivent publier un rapport annuel faisant état de leurs progrès.

Le programme SFI est analysé par le «Sustainable Forestry Board» (SFB), un comité responsable de maintenir et d'améliorer les standards du SFI et les procédures d'évaluation de la conformité à la norme. Il est composé de 15 membres, dont les deux tiers proviennent de l'extérieur de l'industrie. Les cinq autres représentants du comité proviennent de l'American Forest & Paper Association. Le comité doit également se pencher sur les cas de membres de l'association qui ne respectent pas les normes du SFI. Un comité d'examen externe existe également. Ce comité, composé de 18 experts indépendants, a pour mission d'offrir un cadre pour mener une étude indépendante du programme SFI et de veiller à la qualité des données provenant des rapports annuels des compagnies forestières quant à la mise en œuvre du programme SFI.

La norme du SFI distingue quatre types de certification classées dans deux catégories distinctes : la première concerne les usines dont les matériaux primaires proviennent directement des forêts. Il s'agit des « Producteurs primaires », qui reçoivent le label certified participant. La seconde catégorie de labels concerne principalement les usines qui utilisent du bois déjà travaillé. Ces usines sont nommées «producteurs secondaires ». Il existe trois labels dans cette catégorie : le participating manufacturer, le participating retailer, le participating publisher . Afin de pouvoir afficher un des labels SFI, une entreprise ainsi que la forêt d'où provient son bois, doivent avoir été vérifiées par un organisme indépendant. Chaque lieu de production désireux d'obtenir une certification SFI doit être approuvé par le Office of Label Use and Licensing.

En 2001, au Canada, quatre entreprises avaient adopté la norme SFI, correspondant à une superficie exploitée de 4 940 000 hectares de forêts selon le rapport sur l'état de la certification au Canada. Un sondage de la coalition canadienne pour la certification prévoit que 15,6 millions d'hectares de forêts canadiennes seront certifiés SFI d'ici la fin de l'année 2005.

FSC

Le Forest stewardship council (FSC) est un organisme à but non lucratif né des préoccupations grandissantes de la part de différentes ONG environnementales, dont le Fond mondial pour la

nature et Greenpeace, face à la détérioration des forêts. La mission du FSC est de promouvoir une gestion des forêts mondiales étant « écologiquement appropriée, bénéfique socialement et viable économiquement »². Tout en accordant une importance particulière à l'amélioration des conditions de vies des populations liées à la forêt et en tenant compte des autres utilisateurs de celle-ci. Suite à la création de la norme en 1993, un an de négociations entre diverses parties prenantes, dont des industriels, des communautés forestières et des groupes sociaux et environnementaux, a permis d'élaborer une série de 10 Principes et 56 Critère sous-jacents de gestion forestière durable. Ce sont ces critères qui serviront à établir si une exploitation forestière peut afficher le logo du FSC sur le bois qu'elle produit. L'adhérence au FSC se divise dans un premier temps entre les membres des pays développés et ceux des pays en voie de développement. Les membres sont aussi répartis en trois chambres : la chambre économique, qui regroupe les intérêts commerciaux; la chambre sociale, comprenant les groupes communautaires; et la chambre environnementale, où siègent les représentants de groupes à vocation écologiste. C'est le conseil d'administration qui évalue et détermine l'admissibilité des candidats désirant devenir membre du FSC. Les représentants siégeant au conseil d'administration sont divisés en fonction des deux hémisphères et les trois chambres.

Le FSC vise à être appliqué à un niveau mondial et dans tous les types de forêts. Les différences et les difficultés d'interprétations des P&C qui surgiront d'un pays à l'autre seront donc traitées par les standards régionaux de bonne gestion forestière. Ces normes régionales sont élaborées en fonction des principes et critères du FSC. Elles tiennent compte des lois nationales, des particularités et des préoccupations régionales. Tout comme pour le contenu général de la norme FSC, les indicateurs spécifiques des normes régionales sont le résultat d'un processus de concertation entre les membres des trois chambres locales. Ces indicateurs élaborés à partir des P&C doivent faire l'objet d'une approbation par le siège social du FSC.

² Site web du FSC www.fscoax.org

Une fois qu'il est établi que les opérations forestières d'un exploitant et que la «chaîne de traçabilité» des produits qui en proviennent concordent avec les normes approuvées par le FSC, l'unité d'aménagement forestier peut s'annoncer comme étant une opération indépendamment certifiée et les produits peuvent être étiquetés avec le logo FSC. Cette étiquette, internationalement reconnue, permet aux consommateurs consciencieux de savoir qu'ils achètent des produits provenant de forêts bien aménagées, et que conséquemment, ils appuient une foresterie respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Afin d'assurer au consommateur que le produit qu'il achète provient d'une forêt gérée de manière durable, le FSC a créé deux types de certification. Le certificat pour l'aménagement forestier permet d'assurer qu'une forêt est aménagée selon les principes et critères du FSC. Le certificat de chaîne de «traçabilité», pour sa part, permet le suivi du bois certifié depuis son origine jusqu'au consommateur. Ce certificat est requis pour toute entreprise par où transite le bois certifié, afin que le logo du FSC puisse apparaître sur le produit fini. Une série de 6 principes et 25 critères spécifiques au certificat de chaîne de continuité a également été développée.

Les certificats sont émis par des vérificateurs indépendants. Pour obtenir la certification, un audit exhaustif, qui peut durer quelques jours, est nécessaire. En général, l'audit est effectué par une équipe de trois à cinq évaluateurs. Les entreprises désireuses d'obtenir la certification FSC doivent répondre aux normes régionales s'il y a lieu. Bien que la certification FSC fixe des seuils à atteindre, le rapport d'audit peut quand même accorder la note de passage à ceux qui se trouvent près du but. Il peut énumérer des pré-conditions à remplir avant d'obtenir le certificat ou accorder le certificat tout en indiquant des conditions auxquelles l'exploitation doit se conformer dans des délais prescrits s'il elle veut conserver le certificat. À ce jour, au niveau mondial, dix organisations ont été accréditées par le Forest Stewardship Council pour mener des audits et accorder le certificat FSC aux entreprises qui respectent les standards FSC pour le territoire visé et qui répondent aux exigences de la «chaîne de traçabilité».

En date du mois d'octobre 2001, 123 253 hectares de forêts étaient certifiés FSC au Canada³ En tout, 10 compagnies forestières avaient été certifiées par trois organismes de certification différents⁴. Par ailleurs, un sondage de la Coalition canadienne pour la certification affirme que, d'ici la fin de 2005, 14,4 millions d'hectares de forêts canadiennes seront certifiés selon la norme FSC. Vers un aménagement forestier durable ?

Vers un aménagement forestier durable ?

À la lecture de ce qui précède, on constate que les labels et les certifications ne sont pas équivalents. Certaines normes permettent de certifier l'organisation, alors que d'autres certifient le produit. Plusieurs normes s'attardent au processus, alors que d'autres se préoccupent de la performance. Les certifications reposant sur les normes de performance attestent d'un résultat et garantissent une performance environnementale et sociale donnée, alors que les normes de gestion ne concernent que le respect de procédures, et s'apparentent davantage à des normes de moyen. Enfin les processus de certification peuvent reposer sur des démarches de vérifications plus ou moins exigeantes, qui peuvent faire intervenir plus ou moins de parties prenantes, selon qu'il s'agit d'une vérification interne, professionnelle, partenariale ou sociale.

Ces distinctions ne sont pas anodines dans la mesure où la certification prétend apporter une réponse aux exigences de durabilité de plus en plus pressantes des différents acteurs sociaux externes à l'industrie. Or, chaque certification selon qu'elle cautionne la performance plutôt que les principes de gestion, le produit plutôt que l'organisation, et repose sur une démarche de vérification multipartite, sera plus ou moins garante du respect des principes du développement durable : intégrité écologique, développement social, efficacité économique.

Au Canada, la norme la plus amplement utilisée dans l'industrie est la certification ISO 14001. Sa popularité au sein de l'industrie forestière est due, entre autres, au fait qu'elle n'implique

³ CCCF. 2001 . *Rapport sur l'état de la certification au Canada*

⁴ SFF, SGS et Rainforest

aucune exigence de performance. En effet, la norme ISO 14001 laisse libre cours aux entreprises pour déterminer les objectifs environnementaux qu'elles désirent atteindre. Ceci permet d'obtenir la certification ISO 14001 sans nécessairement changer les méthodes de récolte du bois et la gestion à long terme de la forêt. En conséquence, l'impact concret au niveau des pratiques forestières risque d'être limité puisque la majorité des entreprises cherchent à minimiser les coûts associés aux changements des pratiques forestières en adoptant des critères peu contraignants. De plus, le suivi prévu par la norme ISO 14001 en vue de s'assurer l'atteinte des objectifs visés est sous la responsabilité de l'entreprise. Cette vérification interne de la performance écologique réduit la crédibilité de la certification forestière quant à la mise en place d'une gestion forestière véritablement durable. L'expérience démontre toutefois que la certification ISO 14001 n'est souvent qu'un premier pas vers des certifications plus strictes, ce qui tend à démontrer une volonté de la part de plusieurs industries de viser à terme un aménagement forestier durable. Il peut aussi être rentable, à long terme, d'utiliser des techniques plus adaptées aux processus naturels de manière à augmenter la productivité des forêts tout en minimisant les impacts sur l'environnement.

Les exigences de la norme CSA sont le résultat de compromis entre les différents acteurs sociaux : le public, l'entreprise, des représentants des groupes environnementaux et le gouvernement. Ceci lui donne une plus grande crédibilité et incite à y reconnaître une certification plus axée vers une gestion durable des forêts que la norme 14001. La vérification se fait par une partie indépendante, ce qui assure l'application des règles préalablement établies. Dans la mesure où elle exige des changements dans les pratiques forestières, on peut considérer que la certification CAN/CSA-Z809 est un pas de plus comparé à ISO 14001 vers le développement d'un aménagement forestier durable. Cependant, le récent retrait du Sierra Club du Canada dans le processus de révision de la norme, pour cause de l'ambiguïté volontaire maintenue par le CSA à savoir si elle est une norme de performance ou non, porte un dur coup à la réputation de la norme.

Ce sont les industries forestières et papetières américaines qui sont à l'origine de la certification SFI. Par la suite, des groupes environnementaux ainsi que des groupes extérieurs à l'industrie ont été inclus dans le processus de l'élaboration de la norme, ce qui a considérablement augmenté la crédibilité du programme de certification du SFI. Pourtant, cette norme, par son origine industrielle, ne fait pas l'unanimité et plusieurs mettent en cause l'impartialité du *Sustainable Forest Board* chargée de définir les normes et les processus de certification du programme⁵.

La norme FSC est la seule norme utilisée au Canada qui a comme promoteur les ONG. De plus, c'est la norme la plus exhaustive et celle dont les critères sociaux et environnementaux sont les plus exigeants, et c'est donc vers elle que se tournent les consommateurs à la recherche de produits écologiques⁶. De son côté, l'industrie demeure sur ses gardes, même si des entreprises semblent vouloir montrer la voie : à titre d'exemple, Tembec a annoncé son intention d'obtenir une certification FSC pour la gestion de ses forêts. L'impact de cette norme sur les pratiques forestières d'une entreprise est énorme car elle suppose des procédés axés sur le développement durable tant au plan économique, et écologique que social. Et selon une étude comparative de quatre grands programmes de certification réalisée par des organisations écologistes, seul le programme du FSC est crédible et indépendant (Ozinga, cité par Guéneau, 2001, p. 13). « Ces ONG pointent les faibles performances environnementales, voire les performances négatives, des trois autres programmes (PEFC, CSA, SFI) qui sont exclusivement fondés sur des normes de procédures » (Guéneau, 2001, p. 13).

Bref, comme on vient de le voir, les certifications dans le domaine de la foresterie ne sont pas interchangeables et on ne saurait les considérer sur un même pied d'égalité lorsqu'il s'agit d'établir la contribution des entreprises certifiées à un aménagement forestier durable. À notre point de vue, il est urgent de clarifier le potentiel et les limites de chacune des normes, et de les classer en fonction de leur contribution à des politiques de développement durable. En effet, si la

⁵ Une étude de Teisl et al., démontre que les consommateurs ne font pas confiance aux normes créées par l'industrie.

⁶ Le même étude nous apprend que ce sont les normes développées par les ONG qui inspirent le plus de confiance chez les consommateurs.

certification doit devenir un instrument privilégié des politiques de protection de la forêt, il importe de s'assurer de l'efficacité du processus en regard des enjeux actuels. Or, on peut déjà s'inquiéter du fait que la certification concerne surtout les forêts du Nord, alors que les forêts du Sud sont si précaires. En outre, il est probable qu'une meilleure gestion au Nord augmente les pressions sur les forêts du Sud étant donné que la demande mondiale ne cesse d'augmenter. Il est nécessaire de prévoir des mécanismes, alliant à la fois les pouvoirs publics et les organismes de certification privés afin de s'assurer que la certification dans le domaine forestier puisse remplir les objectifs du développement durable, plutôt que d'être utilisée comme arme économique par les acteurs du Nord.

Bibliographie

Bass, S., Thornber, K., Markopoulos, M., Roberts, S., Grieg-Gran, M. . 2001. *Certification's impacts on forests, stakeholders and supply chains. Instruments for sustainable private sector forestry series*. International Institute for Environment and Development . London, 129 p.

Coalition canadienne des produits forestiers, <http://www.sfms.com/pdfs/statusreport.pdf>

Coalition canadienne pour la certification, www.CertificationCanada.org

CSA (Association canadienne de la normalisation), <http://www.csa.ca>

CSA (spécifique à la foresterie), <http://www.sfms.com/csaf.htm>

Food and agriculture organization de l'ONU, <http://www.fao.org/forestry/foris/webview/forestry2/index.jsp?siteId=1700&langId=1>

FSC Canada, www.fsccanada.org

FSC Québec, http://www3.sympatico.ca/fsc_qc/

Gestion canadienne des forêts, Rapport sur l'état des certifications, http://www.canada2002earthsummit.gc.ca/pdf/canadian_forests_annex_f.pdf

Gouvernement du Nouveau Brunswick, <http://www.gnb.ca/0078/certification-f.asp>

Guéneau, Stéphane. 2001. *La forêt tropicale. Entre fourniture de bien public global et régulation privée. Quelle place pour l'instrument certification?*, Solagral, 18 p.

Hepple, Bob, «A race to the top ? International investment Guidelines and Corporate Codes of Conduct », (1999) 20, *Comparative Labor Law & Policy Journal*, p.347-363

<http://www.certificationcanada.org/pdfs/sfi2page.pdf>

Institut Meridian . 2001 . *Comparative analysis of the Forest Stewardship Council and the Sustainable Forestry Initiative certification programs* . Meridian Institute . Washington, Etats-Unis

Observatoire de la certification et de la communication sociale et environnementale, <http://www.occes.asso.fr/fr/certif/iso/iso.html>

Ressources Naturelles Canada. 2003 . *Les forêts du Canada*. En ligne : http://www.pfc.forestry.ca/canforest/canf/sector1_f.html, consulté le 5 novembre 2002

Teisl, M. ; Peavey, S. ; Newman, F. ; Bueno, J. ; Hermann, M. . 2002 . « Consumer Reactions to environmental labels for forest products : a preliminary look » . *Forest Products Journal*, Vol. 52, no.1, pp. 44-50

SFI (sustainable forest institute), <http://www.aboutsfi.org/>

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion | Université du Québec à Montréal
Case postale 6192 | Succursale Centre-Ville | Montréal (Québec) | H3C 4R2
Téléphone : 514.987.3000 #6972 | Télécopieur : 514.987.3372

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion | local R-2885
315, rue Sainte-Catherine Est | Montréal (Québec) | H2X 3X2

Courriel : crsdd@uqam.ca | Site web : www.crsdd.uqam.ca

ISBN 2-923324-06-4
Dépôt Légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005